

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL097-13

Certifiée exécutoire par le Maire Publiée le

Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20130923-DEL097-13-DE Date de télétransmission : 24/09/2013 Date de réception préfecture : 24/09/2013

L'an deux mille treize, le 23 septembre à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents:

Mmes J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs

Mme Michèle BREUILLÉ (Pouvoir à B. LEBRUN en date du 11/09/13)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 17/09/13)
M. Habib EL GARES (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 23/09/13)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 23/09/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS et Claude SERGENT.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET: Demande de financement au Syndicat Energie du Département de l'Isère (SEDI) pour les travaux d'éclairage public au droit de l'écoquartier du Petit Jean – rue du Chamandier, rue des Routoirs et rue du Petit-Jean.

Rapporteur: Christelle POLENTINI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat de l'Energie du Département de l'Isère (SEDI) finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux d'éclairage public de l'écoquartier du Petit-Jean, soit les rues du Chamandier, des Routoirs et du Petit-Jean. L'estimatif des travaux s'élève à 110 740,80 € HT (option éclairage par LED comprise), sachant que le SEDI plafonne annuellement son aide à hauteur de 21 400 € par commune.

De plus, ce dernier propose un taux d'aide majoré lorsque le matériel installé répond à certains critères d'efficacité énergétique. Ce taux d'aide majoré est conditionné à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à une aide majorée.

M. le Maire propose au Conseil municipal :

- d'autoriser le maire à déposer une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'aménagement de la rue du Chamandier, la rue des Routoirs et la rue du Petit-Jean,
- d'autoriser le maire à signer une convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI et à engager les démarches nécessaires à l'obtention du taux majoré.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 23 septembre 2013.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI